L'Informateur

Bulletin d'information de Saint-Placide

Décembre 2016

PRÉSENTATION DU BUDGET 2017

La Loi sur la fiscalité municipale requiert que la Municipalité diffuse aux citoyennes et citoyens le budget adopté pour le prochain exercice financier et demande qu'il soit distribué gratuitement à chaque adresse de la Municipalité.

Ainsi, c'est avec grand plaisir que je vous transmets le budget 2017 reflétant les prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Placide. Vous y constaterez :

- Que le conseil municipal prévoit en 2017, des dépenses d'un montant de 2 356 200 $, contrairement à 2 413 500 $ pour l'exercice financier 2016.
- Que la valeur foncière pour 2017 est passée à 284 594 900 $ alors qu'en 2016 elle était de l'ordre de 283 836 400 $.
- Que le taux de taxation foncière générale sera gelé en 2017 au taux de 0.5701 $.

Nous vous présentons un budget municipal équilibré avec l'affectation d'une somme de 140 000 $ provenant du surplus accumulé. Le gouvernement provincial effectue de plus en plus de transferts aux municipalités, imposant ainsi une forte pression sur la gestion municipale et freinant la planification et le financement de projets par les administrations. Elles doivent donc faire preuve de créativité et accomplir des miracles pour arriver à boucler leur budget. Néanmoins, c'est avec fierté que nous présentons un budget réaliste, résultat d'une gestion administrative saine, efficace et responsable des deniers publics. Nous continuerons en 2017, à offrir à la population des services de qualité tant à l'administration, en sécurité publique, en loisirs et culture, aux communications, en urbanisme ainsi qu'aux travaux publics, toujours en respectant la capacité de payer des citoyens et afin de développer leur fierté d'appartenance à notre belle communauté.

Le conseil municipal désire que le budget 2017 réponde adéquatement à la majorité des attentes de la population et des divers organismes de la municipalité. Nous sommes conscients des attentes de nos citoyens et organismes. La démarche entreprise cette année par le Comité de développement économique, touristique et communautaire y a contribué et permettra en début d'année 2017 l'adoption d'un plan de développement local qui respectera, toujours et avant tout, la plus saine des gestions possible et le bénéfice collectif. Nous poursuivrons également nos efforts afin que la Coopérative régionale de solidarité santé de Saint-Placide puisse enfin accueillir les services médicaux tant attendus pour desservir la population.

L'année 2017 verra la concrétisation d'un projet d'ampleur, celui de la construction d'une nouvelle caserne de pompiers ainsi que la réfection d'installations sportives au Parc Cyrille-Lalande. Je fais ici référence à la patinoire et ses bandes ainsi qu'au terrain multisport. Nous recevrons une subvention de 65 % du coût de construction de la caserne et une somme de 100 000 $ reçue du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014—2018 (TECQ) bénéficiera au même projet. Le Fonds pour le développement du Sport et l'activité physique du gouvernement du Québec devrait faciliter la réalisation des projets au Parc Cyrille-Lalande.

En terminant, je remercie sincèrement les membres du Conseil municipal, la direction générale et tous les employés municipaux pour la préparation de ce budget 2017. Une mention particulière au personnel de la municipalité qui est toujours soucieux de maintenir une qualité des services à la population ainsi qu'aux nombreux bénévoles qui s'impliquent d'une façon remarquable, directement ou indirectement, au sein des multiples organismes que compte notre dynamique Municipalité. Votre présence est précieuse et indispensable à la tenue de multiples activités et services ainsi qu'au rayonnement régional de Saint-Placide.

Saint-Placide, est un milieu chaleureux et accueillant où il fait bon vivre et en cela vous y contribuez tous largement.

Denis Lavigne, Maire

LES REVENUS	**BUDGET 2016**	**BUDGET 2017**
Taxes sur la valeur foncière	1 834 720 $	1 842 585 $
Taxes sur une autre base – tarification	131 500 $	126 150 $
TOTAL DES TAXES	**1 966 220 $**	**1 968 735 $**
Paiement tenant lieu de taxes	15 900 $	15 900 $
Autres revenus de sources locales	366 190 $	326 580$
Transferts	65 190 $	44 985 $
TOTAL DES REVENUS	**2 413 500 $**	**2 356 200$**
LES CHARGES		
Administration générale	748 195 $	749 885 $
Sécurité publique	395 055 $	423 420 $
Transport	511 300 $	510 830 $
Hygiène du milieu	270 805 $	330 295 $
Santé et bien être	1 800 $	2 000 $
Aménagement, urbanisme et développement	227 850 $	184 695 $
Loisirs et culture	432 680 $	451 565 $
Frais de financement	5 810 $	36 255 $
Excédent de fonctionnement avant la conciliation à des fins fiscales	**2 593 495 $**	**2 688 945 $**
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Frais d'amortissement immobilisation	(174 345 $)	(266 510 $)
Remboursement de la dette à long terme	25 210 $	38 735 $
Transfert à l'état des activités d'investissement	(30 860) $	(104 970) $
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	**(179 995 $)**	**(332 745$)**
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	**2 413 500 $**	**2 356 200 $**

Activités d'investissement (immobilisations)	**2017**	**2018**	**2019**
Remplacement du photocopieur	10 000 $		
Remplacement d'un véhicule au service des travaux publics			32 000 $
Remplacement de biens - salle JPC			7 445 $
Construction d'une caserne de pompier (subvention)	1 200 000 $		
Remplacement de pinces de survie		30 000 $	
Aménagement du Parc Cyrille (subvention)	223 795 $		
Cartographie pour service Urbanisme		10 195 $	
Pavage et entretien du réseau routier (subvention)	296 350 $		
Remplacement des pompes station de pompage (subvention)	54 500 $		
TOTAL	**1 784 645 $**	**40 195 $**	**39 445 $**

TAUX DE TAXATION

TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Catégorie des immeubles non résidentiels : 0.5701 $ par 100 $ d'évaluation imposable.

Catégorie des immeubles industriels : 0.5701 $ par 100 $ d'évaluation imposable.

Catégorie des immeubles de six logements ou plus : 0.5701$ par 100 $ d'évaluation imposable.

Surtaxe sur la catégorie des terrains vagues desservis : 0.85516 $ par 100 $ d'évaluation imposable.
Cette taxe est prélevée sur tout terrain vague desservi par les réseaux d'égout et d'aqueduc du territoire de l'ex-Village.

Catégorie des immeubles agricoles : 0.5701 $ par 100 $ d'évaluation imposable.

Catégorie résiduelle (taux de base) : 0.5701 $ par 100 $ d'évaluation imposable.

Cette taxe a pour objet de pourvoir aux dépenses du budget non autrement pourvues qui bénéficient à l'ensemble des citoyennes et citoyens.

TAXE ENTRETIEN ÉGLISE ET PRESBYTÈRE

Taxe : 0.01379 $ par 100 $ d'évaluation imposable
Cette taxe a pour objet de pourvoir à l'entretien et aux dépenses de l'Église et du presbytère de Saint-Placide sis au 81 et 77, 2e avenue à Saint-Placide et acquis le 22 octobre 2008. Cette taxe est applicable à tous les contribuables.

TAXE RÉFECTION ROUTIÈRE

Taxe spéciale : 0.02560 $ par 100 $ d'évaluation imposable. Cette taxe a pour objet de pourvoir aux dépenses du budget relatif à la réfection de diverses routes municipales et est applicable à tous les contribuables.

TAXE DE SECTEUR - SECTEUR DES ÉPINETTES

Taxe de secteur : 266.25 $ par immeuble imposable. Cette taxe a pour objet de pourvoir au secteur de la dette du règlement 03-05-97 pour l'assainissement des eaux municipales sur les immeubles desservis dans le secteur des Épinettes excluant ceux qui ont effectué le versement unique.

TAXES DE SECTEUR - ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Aqueduc : 0.08612 $ par 100 $ d'évaluation imposable. Cette taxe a pour objet de pourvoir à l'entretien du réseau d'aqueduc et est prélevée sur tous les immeubles desservis du territoire de l'ex-Village de Saint-Placide.

Égout : 0.14045 $ par 100 $ d'évaluation imposable. Cette taxe a pour objet de pourvoir à l'entretien du réseau d'égout et est prélevée sur tous les immeubles desservis du territoire de l'ex-Village de Saint-Placide et du secteur des Épinettes.

TAXES DE SECTEUR – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2013-08-09

0.02905 $ par 100 $ d'évaluation imposable.

Cette taxe a pour objet de pourvoir au secteur de la dette du règlement numéro 2013-08-09 décrétant des travaux pour la mise à niveau des installations d'épuration des eaux usées et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts sur les immeubles desservis dans le secteur des Épinettes et sur les immeubles desservis du territoire de l'ex-Village de Saint-Placide.

TAXE COMPENSATION POUR SERVICE INCENDIE

Cette taxe annuelle a pour objet de pourvoir à l'entretien du service d'approvisionnement (conduite sous pression) en eau pour le système de gicleurs automatiques de l'usine *Les Emballages Lacroix Inc.,* sise au 77, rue de l'Église à Saint-Placide, province de Québec, J0V 2B0, et de La Ressource du Lac, sise au 53, boulevard René-Lévesque à Saint-Placide, province de Québec, J0V 2B0 et ce, en vertu des articles sur la tarification 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Les Emballages Lacroix : 6 360.00 $
La Ressource du Lac : 329.76 $

TARIFS

Les tarifs de compensation pour l'enlèvement et l'enfouissement des ordures sont fixés à :

62.71 $ par logement et commerce inscrit au rôle d'évaluation pour le transport et la collecte des déchets.

35 $ par site de camping, sur les terrains de camping pour le transport et la collecte des déchets.

10.79 $ par logement et commerce inscrit au rôle d'évaluation pour la collecte sélective.

34.34 $ par logement et commerce inscrit au rôle d'évaluation pour l'enfouissement des déchets.

Les tarifs de compensation pour le service d'éclairage des rues privées et d'entretien de l'éclairage public sont :

Secteur Pointe-aux-Anglais :	19.53 $ par logement
Secteur chemin de la Petite-Baie :	38.05 $ par logement
Secteur domaine Félix-Décarie :	23.35 $ par logement
Secteur chemin des Geais-Bleus :	17.12 $ par logement
Secteur chemin des Outardes :	9.51 $ par logement